



Direction de la
Citoyenneté et de la
Cohésion Sociale

15

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohammed GRIFFI, Yamina ATTAF, Dalia TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Mohamed EL CHAI, Mohamed EL CHEIKH, Mohamed EL CHEIKH, Zineddine BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre : 2

Laetitia GHIRARDI, Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à la majorité

Autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG - ARCCAG relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG – ARCCAG,

Vu l'article 12 de la convention stipulant que « toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant »,

Considérant que le montant de cette subvention complémentaire doit être précisé dans le cadre de la convention d'objectifs,

Conformément à l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23 000€,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 signée entre la ville de Gennevilliers et l'ACSEG – ARCCAG qui définit d'une part, les objectifs partagés par la ville et l'association vers la réalisation desquels les deux parties s'engagent à collaborer et d'autre part, les engagements financiers de la ville en contre partie de la mise en œuvre des actions du centre culturel et social tendant à la réalisation d'objectifs partagés,

Considérant la demande de subvention complémentaire formulée par l'association pour répondre au développement de nouvelles actions visant à mettre en œuvre des projets auprès des publics les plus isolés, au regard de l'agrément accordé par la CAF jusqu'en 2024,

Considérant l'intérêt pour la ville de Gennevilliers de soutenir l'association dans la mise en œuvre de son projet social agréé par la CAF,

DELIBERE

Article 1 : Attribue à l'association ACSEG – ARCCAG une subvention complémentaire d'un montant de 14 000€.

Article 2 : Autorise le maire à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG – ARCCAG, stipulant le montant de la subvention complémentaire, soit 14 000€.

En raison des fonctions exercées dans cette association Mohamed DDANI, Laurent Noel, Ibrahima NDIAYE ne prennent pas part au vote

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 06/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023